

**HAERNE(de)** (*Désiré-Pierre-Antoine*) (Mgr), Prêtre catholique, chanoine et prêtre domestique de S.S., journaliste, homme d'œuvres, membre du Congrès national et de la Chambre des représentants (Ypres, 4.7.1804-S<sup>t</sup>-Josse-ten-Noode, 22.3.1890). Fils d'Antoine et de Van der Ghote, Sophie.

Désiré de Haerne, ses premières études achevées dans sa Flandre natale, obtint le diplôme de docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain et le bonnet de docteur en théologie à l'Université grégorienne de Rome. Prêtre aussi éclairé que fervent, acquis dès sa jeunesse à un libéralisme de droite qui passerait un jour à la démocratie chrétienne, l'abbé de Haerne s'intéressa, dès sa rentrée au pays, au mouvement d'opinion qui se dessinait en Flandre comme dans nos autres provinces belgiques contre la domination hollandaise et, singulièrement, contre les derniers errements de la politique de Guillaume I<sup>er</sup>, mouvement qui s'intégrerait bientôt dans cette Union des Oppositions qui aboutirait à la Révolution de 1830. C'est ainsi que l'abbé de Haerne collabora notamment avec Bartels au *Catholique des Pays-Bas* et fut pour une bonne part dans l'enthousiasme avec lequel le clergé des Flandres prit part, en novembre 1829, au second pétitionnement par lequel l'Union des Oppositions réclamait, outre la liberté de l'enseignement, celles de réunion, d'association et d'expression par la voie de la presse et le rétablissement du Jury. Aussi, au lendemain des quatre journées de septembre 1830, de Haerne fut-il envoyé par ses lecteurs devenus ses électeurs au Congrès national auquel le Gouvernement provisoire de la Belgique proclamée indépendante confiait l'élaboration de la Constitution. De Haerne fut ensuite, à la Chambre des Représentants créée par la Constitution, député de Roulers de 1831 à 1835, puis, député de Courtrai, de février 1844 jusqu'au jour de sa mort.

Dans la vie cléricale, l'abbé de Haerne se partagerait entre le ministère, les œuvres et l'enseignement. Il fut notamment, dans le ministère, curé-doyen de Moorslede et chanoine honoraire de la Cathédrale de Bruges; dans l'enseignement, régent d'études de séminaire diocésain; dans les œuvres, le créateur d'un système original d'enseignement et d'expression par gestes à l'usage des sourds-muets. Dans ce dernier domaine, il fonda divers instituts spéciaux pour sourds-muets ou sourdes-muettes à Bruxelles, en Angleterre, en 1870 et à Bombay, en 1884.

Aussi bien le journaliste fougueux de 1828 n'avait-il pas renoncé aux lettres. Il collabora notamment au *Spectateur belge* et à diverses revues belges et étrangères et publia successivement un *Tableau de la Charité chrétienne en Belgique* (1858), une étude sur *La Chine, considérée en elle-même et dans ses rapports avec l'Europe* (1860), *La question monétaire considérée en général et dans ses rapports avec l'Angleterre, la France, la Suisse et la Belgique* (1860), *De la centralisation anglaise au point de vue américain* (1861), *La question américaine dans ses rapports avec les mœurs, l'esclavage, l'industrie et la politique* (1862), ouvrage qui fut traduit en anglais, *De l'enseignement spécial des sourds-muets* (1865) et *Considérations sur l'enseignement obligatoire* (1875).

Si l'on a dû consacrer quelques lignes à une carrière dont on voit assez mal les rapports avec l'œuvre civilisatrice des Belges au Congo, c'est que Mgr de Haerne à émis sur cette œuvre un sentiment qui devait être enregistré dans cette *Biographie coloniale belge* et qu'il était impossible de citer un tel partisan de notre entreprise africaine sans rappeler ce qu'il avait été à d'autres points de vue et mettre ainsi en pleine lumière l'importance qu'il y avait pour nos coloniaux à l'avoir avec soi.

De Haerne, membre de la chambre des repré-

sentants prit part, en avril 1885, aux débats y institués sur l'autorisation sollicitée par Beernaert pour le roi Léopold II, à qui l'article 62 de la Constitution belge défendait d'être en même temps que souverain constitutionnel de la Belgique le chef d'un autre État sans l'assentiment des deux Chambres, de cumuler la souveraineté de l'État indépendant avec la souveraineté belge. Certes, ne s'agissait-il pas encore, pour la Belgique, d'annexer à son territoire européen le territoire africain où son Roi avait entrepris d'établir la paix, la prospérité économique et la civilisation chrétienne: il n'était question que d'une simple union personnelle. « Le débat fut rapidement enlevé », écrit à ce sujet M. le Comte Louis de Lichtervelde, dans son *Léopold II*, « et, pour la première » fois depuis longtemps, la droite et la gauche » parlementaires s'unirent dans un accord unanime. M. Beernaert multiplia les précautions » oratoires et rallia tous ses amis. M. Bara lui » apporta, en termes volontairement mesurés, » le concours de l'opposition ». Et le brillant historien de nos Rois d'ajouter: « Ce fut un » vétéran de 1830, un survivant du Congrès » national, Mgr de Haerne, qui apporta le plus » de chaleur dans la défense du projet, témoi- » gnant ainsi, au milieu de la réserve précau- » tionneuse du Parlement, de l'esprit d'entre- » prise dont était remplie l'ancienne généra- » tion ». En effet, dans son discours du 28 avril 1885, Mgr de Haerne déclarait qu'en 1885 comme en 1831, un peu d'inconnu ne lui faisait pas peur et que l'œuvre du Congo était trop grandiose et trop humaine pour ne pas motiver son enthousiasme et sa foi.

Mgr de Haerne, député de Courtrai domicilié à Bruges, s'éteignit à Saint-Josse-ten-Noode où il avait un pied-à-terre, le 22 mars 1890.

Il était grand officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de la Croix de Fer, commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal, etc.

23 janvier 1952.

J. M. Jadot.

Sources. — Poplimont, *La Belgique depuis 1830*, Brux., Labroue, 1852, pp. 27, 194. — *Mouvement géogr.*, 1885, p. 33b — A. Chapeaux, *Le Congo*, Brux., Rozez, 1894, p. 337. — F. Masoin, *Hist. de de l'É.J.C.*, Namur, Picard-Balon, 1913, I, p. 45. — de Seyn, *Dict. Biogr. des Sc., des Lettres et des Arts en Belgique*, Brux., 1925, I, p. 283. — C<sup>te</sup> Louis de Lichtervelde, *Léopold II*, Brux., Dewit, 1926, p. 215. — Ed. Vandersmissen, *Léopold II et Beernaert*, Brux., 1942, I, p. 87. — F. Van Kalken, *Histoire de Belgique*, Brux., Off. de Publicité, 1946, p. 424. — Archives. de l'État civil de Saint-Josse-ten-Noode, actes de décès 1890.